

N° 6986<sup>2</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

**PROJET DE LOI****modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008  
portant réforme de la formation professionnelle**

\* \* \*

**SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé	
– Dépêche du Président du Conseil supérieur de certaines professions de santé au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (29.5.2016).....	2
2) Avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé sur le projet de règlement grand-ducal portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle et abrogeant le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant: 1. l'évaluation et la promotion des élèves des classes de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale auxquelles les dispositions nouvelles de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle s'appliquent; 2. les conditions d'attribution des certificats et diplômes sur la base des modules acquis et mis en compte pour l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant 1. la nature des modules préparatoires par type de formation accordant l'accès aux études techniques supérieures; 2. l'organisation et la nature des projets intégrés	
– Dépêche du Président du Conseil supérieur de certaines professions de santé au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (29.5.2016).....	2

\*

**AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DE CERTAINES  
PROFESSIONS DE SANTE**

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR  
DE CERTAINES PROFESSIONS DE SANTE AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

(29.5.2016)

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre courrier du 28 janvier 2016, je vous informe que les membres du Conseil Supérieur de Certaines Professions de Santé n'ont aucune objection contre le projet de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le Président,*  
Romain POOS

\*

**AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DE CERTAINES  
PROFESSIONS DE SANTE**

**sur le projet de règlement grand-ducal portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle et abrogeant le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant: 1. l'évaluation et la promotion des élèves des classes de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale auxquelles les dispositions nouvelles de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle s'appliquent; 2. les conditions d'attribution des certificats et diplômes sur la base des modules acquis et mis en compte pour l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 déterminant 1. la nature des modules préparatoires par type de formation accordant l'accès aux études techniques supérieures; 2. l'organisation et la nature des projets intégrés**

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR  
DE CERTAINES PROFESSIONS DE SANTE AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

(29.5.2016)

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre courrier du 28 janvier 2016, je vous informe que les membres du Conseil Supérieur de Certaines Professions de Santé n'ont aucune objection contre le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le Président,*  
Romain POOS